



**Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 4072 du 8 mai 2026 de l'honorable députée Liz Braz au sujet du « Travail au sein de l'Inspection générale des finances »**

- **Le ministre confirme-t-il avoir été saisi de signalements relatifs à cette situation et, le cas échéant, quelles suites y ont été données ?**

Le ministre a été saisi de démarches individuelles émanant d'agents (ou d'anciens agents) de l'Inspection générale des finances.

Ces démarches ont été examinées avec l'attention requise. Des échanges ont eu lieu avec les personnes concernées ainsi qu'avec la direction de l'administration, afin de clarifier les situations signalées et de mettre en œuvre des solutions appropriées. Les démarches introduites dans un cadre statutaire formel ont été traitées conformément aux procédures applicables et dans le respect des garanties prévues par le statut général des fonctionnaires de l'État. Sur la base des éléments à la disposition du ministre, les suites appropriées ont été données aux démarches portées à sa connaissance.

- **Quels sont les chiffres relatifs à l'évolution des effectifs et aux départs au cours des 24 derniers mois au sein de l'Inspection générale des finances ?**

L'effectif de l'Inspection générale des finances est passé de 39 agents au 31 décembre 2023 à 52 agents au 31 décembre 2025, soit une augmentation nette de 13 agents. Cette progression s'explique principalement par un renforcement graduel des effectifs. En 2024, 13 agents ont rejoint l'administration, dont 4 par voie de changement d'administration. En 2025, 11 nouvelles arrivées ont été enregistrées, parmi lesquelles 1 via un changement d'administration.

Parallèlement, les départs suivants ont été observés sur la même période : en 2024, 6 agents ont quitté l'Inspection générale des finances dans le cadre de changements d'administration et 2 ont fait valoir leurs droits à la pension ; en 2025, 2 départs par changement d'administration et 1 départ à la retraite ont été recensés.

Pour l'année 2026, 5 arrivées ont eu lieu ou sont déjà confirmées, dont 2 via des changements d'administration, tandis que 4 départs sont à anticiper, parmi lesquels 2 changements d'administration.

L'ensemble de ces mouvements traduit à la fois le renouvellement naturel des effectifs, la mobilité interne offerte aux agents de la Fonction publique, ainsi que la volonté de renforcer durablement les capacités et les ressources de l'Inspection générale des finances, afin de mieux répondre à une charge de travail croissante.

- **Des enquêtes internes ou audits ont-ils été réalisés ou sont-ils en cours ?**

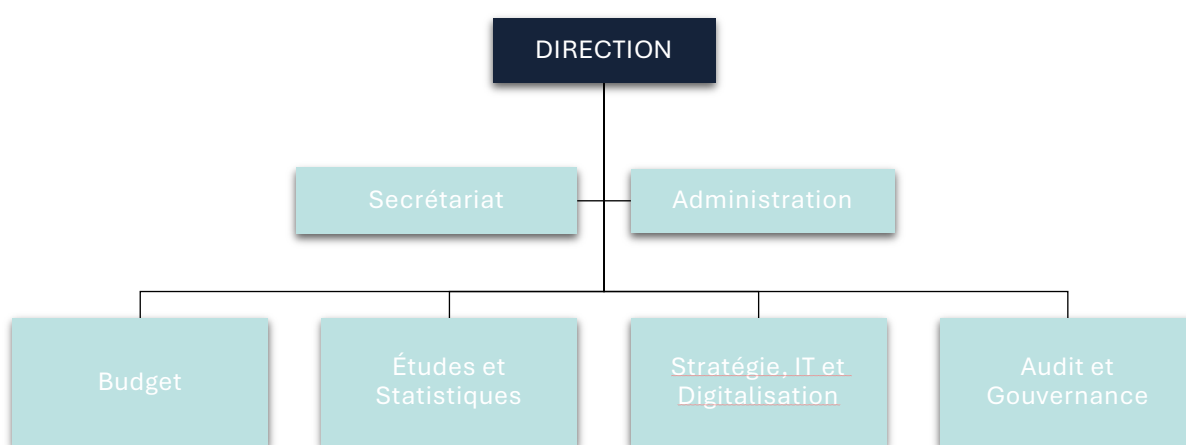
Comme cela a été décrit précédemment, il a été réagi de manière appropriée aux signalements individuels au moyen des instruments prévus par le statut des fonctionnaires. Aucun audit n'a été réalisé.



- **Le ministre peut-il confirmer ou infirmer que certains agents ayant procédé à des signalements ont vu leurs fonctions modifiées ou ont été réaffectés ?**

Il est renvoyé à la réponse donnée à la première question pour ce qui concerne l'existence et le traitement d'éventuelles démarches individuelles. Le ministère ne dispose d'aucune information selon laquelle un agent aurait fait l'objet d'une réaffectation ou d'une modification de fonctions en raison d'un signalement.

- **Le ministre peut-il transmettre l'organigramme actuel ainsi que les principales évolutions organisationnelles intervenues depuis 2016 ?**



L'Inspection générale des finances compte, au 31 décembre 2025, 52 agents (49,15 ETP), caractérisés par un haut niveau de qualification, avec une forte prédominance du grade A1 (40 agents sur 52). Son organisation repose sur une structure articulée autour des 4 grands piliers opérationnels. Le département « Budget », cœur des missions de l'IGF, regroupait à la date précitée 19 agents répartis en 4 équipes, chargées de l'élaboration du budget de l'État, du suivi de son exécution et de l'analyse de l'impact financier des politiques publiques. Les fonctions d'expertise sont assurées par le département « Études et statistiques » (6 agents), en charge des prévisions et analyses économiques et budgétaires ; le département « Stratégie, IT et Digitalisation » (9 agents), soutenant les systèmes budgétaires et la transformation digitale ; et, le département « Audit et Gouvernance » (6 agents), responsable des contrôles et de la bonne utilisation des fonds publics et fonds européens.

Les principales évolutions organisationnelles intervenues depuis 2016 s'inscrivent dans le cadre de la montée en maturité de l'administration et de l'adaptation progressive de son fonctionnement à la réalité de ses missions. Elles concernent notamment le renforcement continu des effectifs, l'optimisation de l'organisation interne des services, la formalisation de certaines procédures, la digitalisation de certains processus, le développement de fonctions de support (dont la mise en place d'un service de ressources humaines), ainsi que la mise en conformité du fonctionnement interne avec les principes et instruments introduits par la réforme de la Fonction publique de 2015.



- **Le ministre estime-t-il que la situation actuelle appelle des mesures complémentaires, notamment sous la forme d'une évaluation externe indépendante ?**

Le ministre n'a pas été saisi d'éléments justifiant une telle mesure. Comme indiqué ci-dessus, les démarches individuelles portées à sa connaissance ont été examinées conformément au cadre applicable.

Indépendamment de ces démarches, l'administration a engagé, au cours des 24 derniers mois, plusieurs mesures de nature préventive et organisationnelle visant à renforcer le bon fonctionnement interne et le bien-être au travail.

Celles-ci comprennent, entre autres, la mise en place d'une fonction ressources humaines dédiée, des actions de formation et de sensibilisation, dont l'organisation d'une « *Quinzaine du Bien-être* » au début de l'année 2025 à destination de l'ensemble du personnel, ainsi que la tenue, en 2026, d'un atelier spécifique dédié aux équipes dirigeantes en matière prévention des risques psychosociaux, ainsi que des initiatives destinées à renforcer la cohésion des équipes et la communication interne.

Par ailleurs, l'Inspection générale des finances a mené un important travail d'élaboration de son programme de travail, avec l'accompagnement de spécialistes externes. Ce processus a impliqué les agents à travers plusieurs ateliers et a permis d'identifier des objectifs d'amélioration en matière d'organisation interne, de collaboration et de priorisation des missions.

Dans cette même logique d'amélioration continue, ainsi que de l'accroissement et de la complexification de ses missions, l'administration prévoit de se faire assister par un accompagnement externe ayant pour objet de moderniser davantage les procédures de travail internes, les modes de collaboration et l'organisation des processus.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2026  
Le Ministre des Finances  
(s.) Gilles Roth